
D'un mouvement à l'autre : des luttes contestataires de justice environnementale aux pratiques alternatives de justice alimentaire ?

Flaminia PADDEU est docteure en géographie au laboratoire ENeC, ATER à l'Université Paris 4 Sorbonne, agrégée de géographie et ancienne élève de l'École Normale Supérieure de Lyon

Résumé

Le mouvement de la justice alimentaire est communément considéré comme un avatar de celui de la justice environnementale. Nous interrogeons cette prétendue filiation à partir de données empiriques, en mettant un parallèle et confrontant les deux mouvements, en termes d'objectifs théoriques, de pratiques et de stratégies. Ces données proviennent de l'étude de mobilisations dans deux quartiers défavorisés aux États-Unis – de justice environnementale à Hunts Point dans le Bronx et de justice alimentaire à Jefferson-Mack à Detroit –, qui ont fait l'objet d'une enquête de terrain comparative menée entre 2011 et 2013 auprès d'une soixantaine d'acteurs. En les évaluant, nous démontrons que les mobilisations de justice environnementale dans le Bronx rendent compte de l'affirmation d'un modèle contestataire, passant par la lutte contre des infrastructures polluantes, tandis que les mobilisations de justice alimentaire à Detroit témoignent d'un militantisme de pratiques alternatives, caractérisées par la constitution de systèmes agroalimentaires communautaires. Si des affinités entre les deux mouvements existent bien, leur « filiation » est largement remise en cause : non seulement ont-ils des formes et des catalyseurs d'action collective très différents, mais ils évoluent de manière relativement indépendante l'un de l'autre, dans un contexte d'affirmation du mouvement de la justice alimentaire.

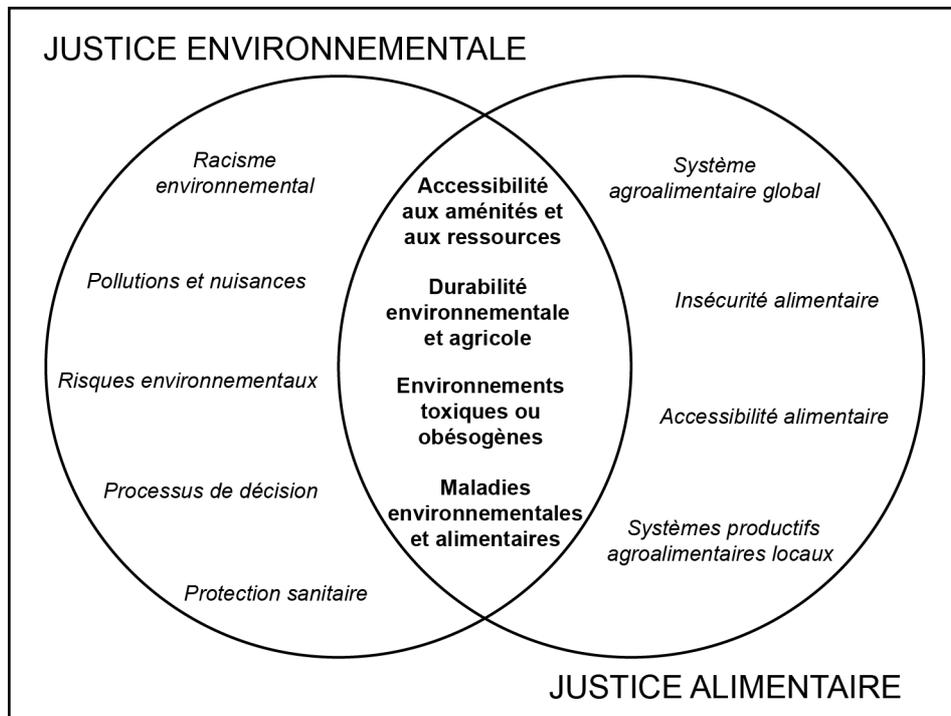
Mots-clés

Bronx ; Detroit ; justice alimentaire ; justice environnementale ; pratiques alternatives.

Le mouvement de la justice alimentaire est communément considéré comme un avatar de celui de la justice environnementale, les filiations entre les deux mouvements ayant été soulignées dès les années 1990 (Gottlieb & Fisher, 1996). En effet, les premières occurrences du terme de *food justice* dans la littérature scientifique se trouvent dans des revues consacrées à la justice environnementale comme *Race, Poverty and the Environment* (Gottlieb & Fisher, 2000). Robert Gottlieb (2009) avançait ainsi que la définition de l'environnement comme « là où l'on vit, travaille et joue » devait être modifiée et transformée en « là où l'on vit, travaille, joue et *mange* ». L'idée d'élargir le programme de la justice environnementale pour faire une place à la question de la justice alimentaire (Alkon & Agyeman, 2011 : 7-10) était censée montrer que cette dernière s'était intégrée au concert des courants théoriques et des mouvements militants en faveur *des justices* – sociale, spatiale et environnementale. Un certain nombre d'enjeux communs aux deux mouvements sont mis en avant pour justifier cette filiation (graphique 1), tels que la mise en évidence d'injustices systémiques créant des environnements urbains de qualité inégale et des accessibilités différenciées aux aménités et aux ressources ; un souci de la « durabilité » environnementale ou agricole ; des préoccupations d'inégalités d'accès aux soins face aux maladies environnementales ou nutritionnelles ; l'articulation de mobilisations locales et d'enjeux globaux écologiques et alimentaires ; l'importance des enjeux centrés sur la vie quotidienne et les conditions de vie (Gottlieb, 2009 ; Gottlieb & Joshi, 2010 ; Alkon & Agyeman, 2011). Le parallèle est d'autant plus engageant que les tenants de ces mouvements militent souvent sur les mêmes types de territoires : des quartiers urbains habités par des minorités ethniques défavorisées, considérés comme des « déserts alimentaires » (*food deserts*)¹ (Cummins & Macintyre, 2002 ; Paez *et al.*, 2010) et/ou des territoires subissant un lourd fardeau de pollutions et de nuisances environnementales.

¹ Un *food desert* est défini comme « un espace urbain pauvre où les habitants ne peuvent se procurer des aliments sains à des prix abordables » (Cummins & Macintyre, 2002).

Graphique 1 : Les enjeux thématiques communs aux mouvements de la justice environnementale et de la justice alimentaire



Source : F. Paddeu, 2015.

Le mouvement en faveur de la justice environnementale est le nom donné depuis les années 1980 aux États-Unis aux mobilisations de minorités défavorisées contre des décisions et des pratiques, industrielles comme gouvernementales, à l'origine de pollutions et de nuisances environnementales et sanitaires parfois dramatiques (Bullard, 1990 ; Bullard *et al.*, 1997 ; Taylor, 2000 ; Figueroa & Mills, 2001 ; Hache, 2012). Quant au mouvement de lutte pour la justice alimentaire (Gottlieb & Joshi, 2010 ; Alkon & Agyeman, 2011 ; Paddeu, 2012 ; Morgan, 2015), il s'épanouit depuis la fin des années 1990 et vise à résoudre des problèmes de sécurité alimentaire, tant en termes d'accès, que de disponibilité et de qualité. Son origine réside dans des mouvements d'opposition au système agroalimentaire global, qui repose sur des rapports de production inégaux, sur le monopole de quelques grandes firmes, et qui a des conséquences sanitaires et environnementales négatives (Schlosser, 2001 ;

Nestle, 2002 ; Pothukuchi, 2004 ; Pollan, 2007). Ses représentants militent pour la création de systèmes agroalimentaires alternatifs (Deverre & Lamine, 2010), s'appuyant notamment aux États-Unis sur l'expansion de l'agriculture urbaine dans les quartiers d'*inner cities*. Les actions des militants se concentrent alors sur les populations les plus pauvres et les minorités ethniques, supposées souffrir le plus des injustices du système alimentaire global.

Peu ont questionné cette filiation (Mares & Peña, 2011) – la justice alimentaire comme enfant légitime de la justice environnementale –, se contentant de souligner les ressemblances entre deux mouvements qui se rangent sous le même bannière de « justice », oblitérant les éventuels décalages d'approches, les possibles variations dans les stratégies et pratiques quotidiennes des militants. En outre, la nature précise de la relation a souvent été mal identifiée. Les deux mouvements entretiennent-ils bien un rapport de « filiation », présupposant que les mobilisations de justice alimentaire découlent directement de celles de justice environnementale, dans un rapport de genèse, voire de dépendance ou de subordination ? Ou bien est-ce simplement un rapport « fraternel » entre deux mouvements, nés de préoccupations autour de la justice sociale puis s'étant chacun individué autour de thématiques différentes et défendant sa propre manière de lutter pour la justice ? Ou encore y'a-t-il « hybridation » entre deux mouvements de plus en plus difficiles à distinguer, partageant les mêmes enjeux et stratégies, leurs luttes se confondant dans un souci similaire pour la durabilité et contre les environnements toxiques ? Nous souhaitons interroger ce « rapport » à partir de données empiriques, en mettant un parallèle et confrontant les deux mouvements, en termes d'objectifs théoriques, de pratiques et de stratégies d'action collective.

Ces questionnements s'inscrivent dans les réflexions sur la justice sociale et spatiale. D'une part, il s'agit de se demander si les desseins des militants de la justice environnementale et de la justice alimentaire rendent compte d'une conception identique de la justice. On peut entendre la notion de justice sociale selon au moins deux acceptions théoriques : celle d'une justice sociale *distributive* (Rawls, 1971) traduite dans les travaux sur la justice spatiale d'Edward Soja (2009) comme la

« distribution équitable et juste dans l'espace des ressources socialement valorisées et des possibilités de les exploiter » et celle d'une justice sociale *inclusive* (Young, 1990), qui cherche à corriger les injustices socialement situées dans des différences de genre, de race, de culture etc. pour établir un cadre permettant la participation pleine et effective des groupes opprimés. Partant du caractère polysémique de la notion de « justice », la question se pose de savoir comment, sur le terrain, les discours des militants des deux mouvements se rapportent à une justice dite « environnementale » et à une autre dite « alimentaire ». D'autre part, il s'agit d'analyser les processus par lesquels les militants mettent en œuvre et en espace leur conception de ces justices, environnementale ou alimentaire. Au-delà d'un souci partagé de la justice sociale, d'une action sur des territoires similaires, les formes et les catalyseurs d'action collective sont-ils semblables ? Y'a-t-il filiation, parallèle ou hybridation entre les deux mouvements, ou au contraire, dissociation malgré un héritage commun ?

Nos données empiriques proviennent de l'étude de mobilisations citoyennes de justice environnementale à Hunts Point dans le Bronx et de justice alimentaire à Jefferson-Mack à Detroit. Ces deux quartiers défavorisés états-uniens sont constitués d'une population à plus de 40 % sous le seuil de pauvreté et dont plus de 90 % appartient à des minorités². Hunts Point est une péninsule lourdement industrialisée du South Bronx, tandis que Jefferson-Mack est un ancien quartier résidentiel ouvrier de l'East Side de Detroit, très durement touché par la crise qu'a subie la ville ces dernières décennies. Si Hunts Point reste partiellement industrialisé, notamment occupé par le marché alimentaire de gros de la ville de New York, des installations de traitement des déchets et des industries liées au transport, Jefferson-Mack est presque totalement désindustrialisé, de même que la composition de sa population a été largement déprolétarisée. Ils constituent tous deux des épacentres symboliques de la « crise urbaine » (Sugrue, 1996), advenue dans la seconde moitié du XX^e siècle

² Selon les données du Bureau du recensement américain (US Census Bureau, 2015), 43,9 % de la population de Hunts Point (South Bronx, New York) se situe en dessous du seuil de pauvreté (2010), tandis que les minorités ethniques représentent 98,7 % de la population du quartier (2012). À Jefferson-Mack (East Side, Detroit), 40,8 % de la population se situe en-dessous du seuil de pauvreté (2010), tandis que la population est composée à 93,3 % de minorités (2012).

dans les villes-centres des États-Unis suite à un mouvement conjoint de suburbanisation et de désindustrialisation, encouragé par les politiques fédérales et le désinvestissement des capitaux privés. Les mobilisations citoyennes qui y ont lieu – des mouvements de justice environnementale à Hunts Point, de justice alimentaire à Jefferson-Mack – sont entendues comme des formes d'action collective contestataires, dites *grassroots* car localement ancrées, et menées ici par les habitants de ces quartiers défavorisés. Dans une perspective comparatiste, nous commencerons par présenter les affinités entre les deux mouvements étudiés, nous insisterons ensuite sur les singularités de chaque mouvement, afin dans un dernier temps, d'interpréter et de discuter ces résultats.

Pour mener à bien notre démonstration nous nous appuyons sur une méthodologie qualitative, fondée sur une enquête de terrain menée entre 2011 et 2013 dans les quartiers de Hunts Point et de Jefferson-Mack. Il s'est agi de saisir les discours, pratiques et représentations des acteurs à travers des dizaines de séances d'observation (participante ou non) et une soixantaine d'entretiens individuels semi-directifs auprès des militants des associations locales (cinq associations à Hunts Point ; quatorze à Jefferson-Mack), d'habitants des quartiers (treize à Hunts Point ; quinze à Jefferson-Mack) et d'experts d'organismes publics ou privés (huit institutions à Hunts Point ; sept institutions à Jefferson-Mack). Ces entretiens ont été enrichis grâce à des conversations informelles effectuées avec habitants, bénévoles et militants.

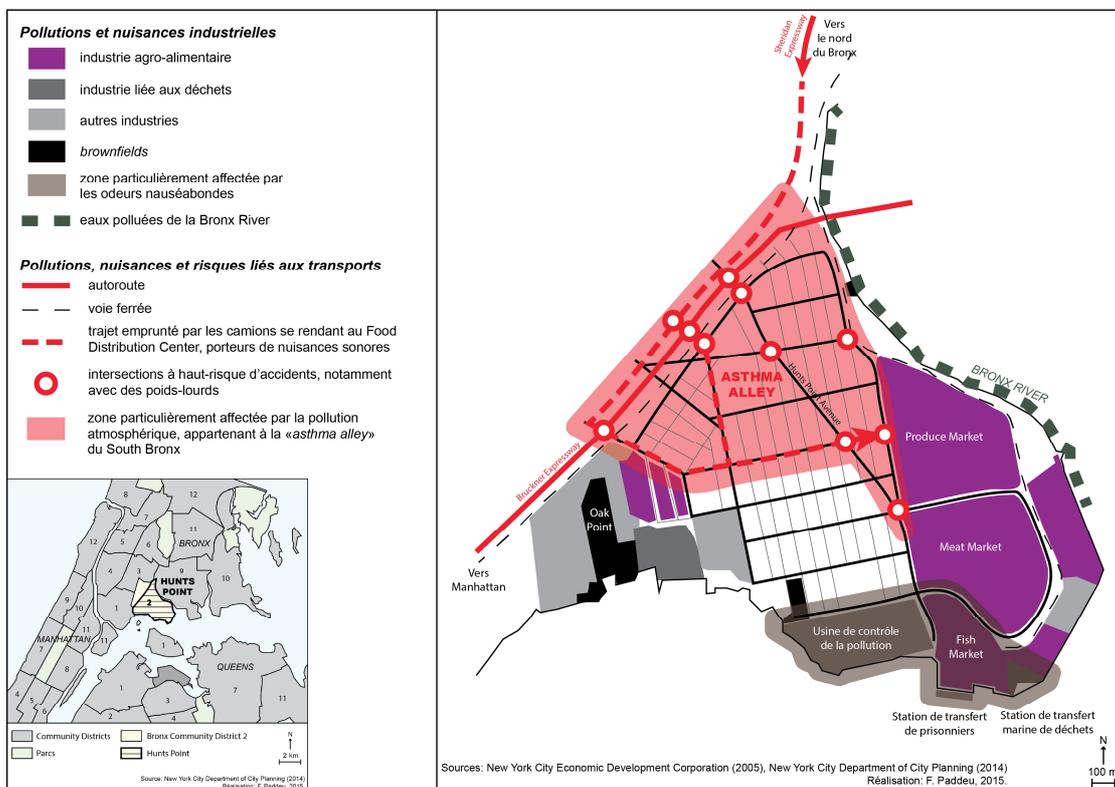
En quête de justice : affinités de deux mouvements militants

À Hunts Point, l'essor de mobilisations *grassroots* face aux nuisances et pollutions environnementales

Odeurs nauséabondes, air pollué, vrombissement incessant des poids-lourds, vue sur le *waterfront* obstruée par les installations industrielles : autant de caractéristiques marquantes du quotidien des habitants de Hunts Point, symptomatiques d'une accumulation de nuisances et de pollutions environnementales (carte 1 et

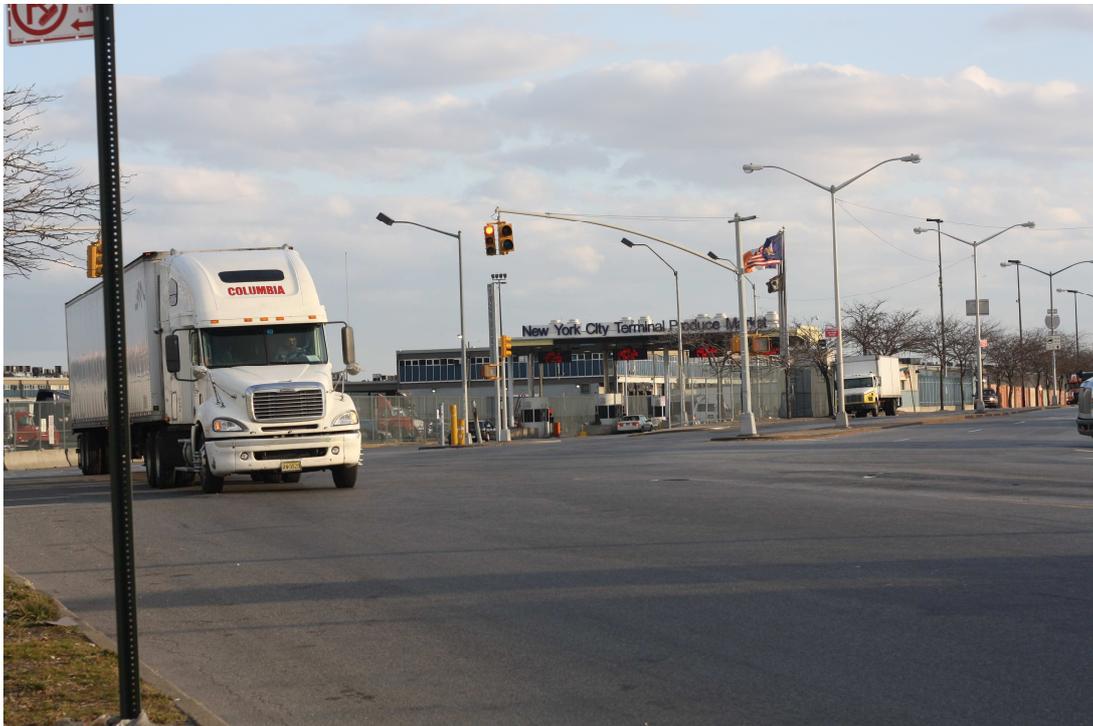
photographie 1). Le quartier abrite en effet non moins de 35 installations liées au traitement des déchets (NYCDCP, 2012), est traversé quotidiennement par environ 13 000 camions se dirigeant vers le marché alimentaire (Parrilla, 2006 ; NYC Mayor's Office, 2013) et les taux d'hospitalisation liés à l'asthme y sont 21 fois plus élevés que ceux des quartiers aisés de la ville (Maciejczyk *et al.*, 2004).

Carte 1 : Le cumul des « fardeaux environnementaux » à Hunts Point dans le South Bronx



Source : F. Paddeu, 2015.

Photographie 1 : Les nuisances liées au trafic de poids-lourds à Hunts Point



Un camion se dirigeant vers le marché de gros de la Ville de New York (New York City Food Distribution Center), situé au sud-est de la péninsule de Hunts Point, au bord de la Bronx River.

Source : F. Paddeu, 2012.

Dans les années 1990, une partie des habitants du quartier prend conscience de ces problèmes et commence à se mobiliser : Hunts Point est ainsi connu aujourd'hui pour le caractère pionnier de ses luttes en matière de justice environnementale (Parrilla, 2006 ; Sze, 2007 ; Angotti, 2008 ; Carter, 2009). En 1992, l'installation de l'usine d'incinération de déchets NYOFCo a déclenché d'importantes mobilisations d'habitants, bientôt soutenues par un solide réseau d'associations locales, comme Mothers on the Move et Youth Ministries for Peace and Justice. Parmi elles, la South Bronx Clean Air Coalition créée en 1994, l'organisation de développement communautaire The Point fondée en 1994, le Hunts Point Awareness Committee fondé en 1996 et l'association Sustainable South Bronx fondée en 2001 par une

militante afro-américaine du quartier, Majora Carter, ont lutté ensemble – non sans conflits internes – et réussi à obtenir la fermeture de l’usine en 2010.

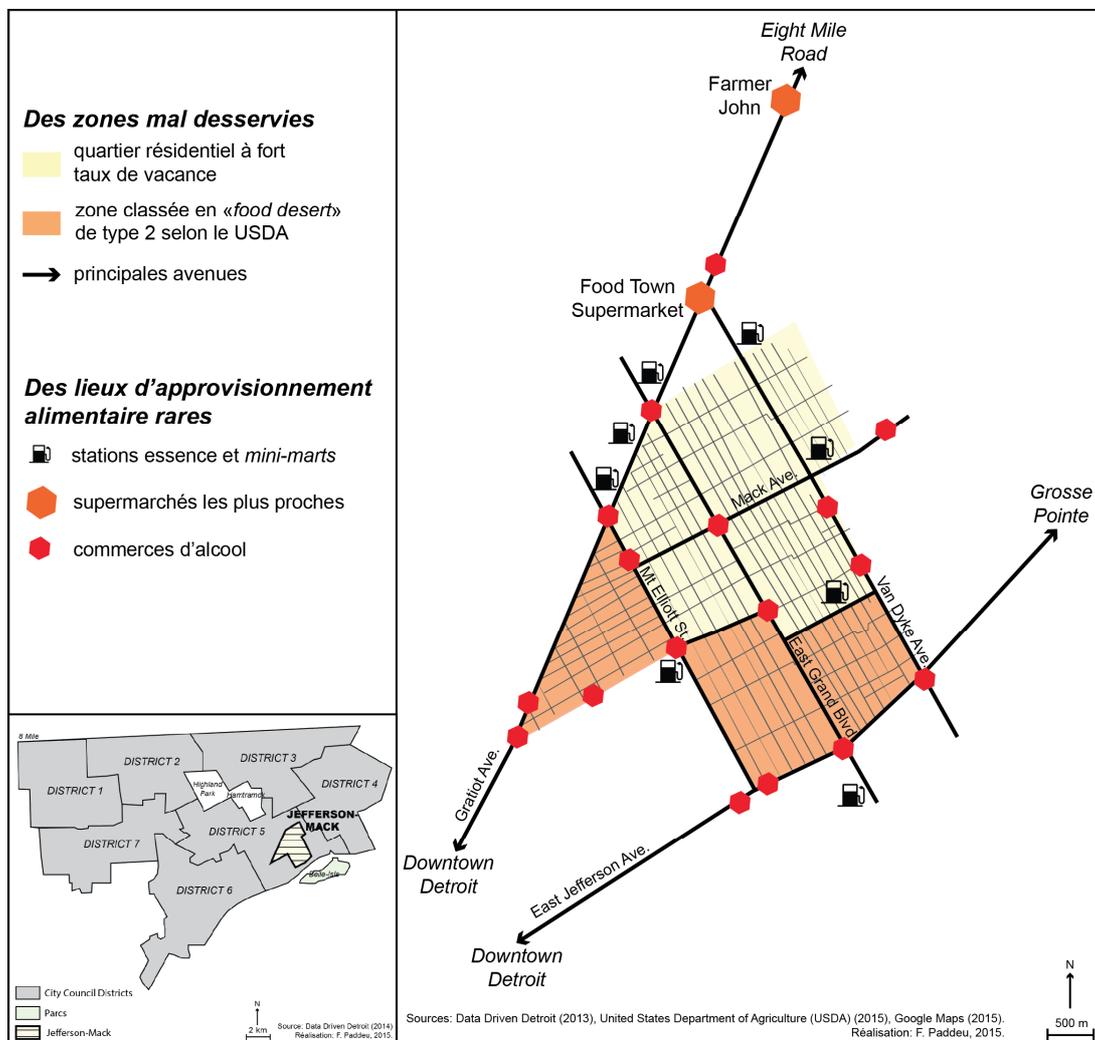
Ces associations *grassroots* ont été rejointes par des organisations environnementales aux statuts plus variés : des organisations institutionnalisées (telle que la Bronx River Alliance); des organisations métropolitaines de justice environnementale (telles que l’Organization of Waterfront Neighborhoods (OWN) ou la New York City Environmental Justice Alliance) ou des organisations non gouvernementales environnementales (comme le Natural Resources Defense Council). Pour chaque lutte spécifique, différentes coalitions *ad hoc* ont été mises en place, rassemblant à partir d’un noyau central d’habitants locaux des acteurs associatifs divers – militants confirmés ou experts juridiques – revendiquant tous un engagement pour la justice environnementale.

Jefferson-Mack, un *food desert* abritant un mouvement d’agriculture urbaine communautaire

Le quartier de Jefferson-Mack est catégorisé comme un désert alimentaire de type 2 selon les critères du Ministère de l’Agriculture américain³. Avec 40,8 % de la population sous le seuil de la pauvreté, aucun supermarché et 35,4 % des foyers ne disposant pas de véhicule alors que le système de transport en commun y est absent, le quartier présente une situation d’accessibilité alimentaire particulièrement faible pour ses habitants (carte 2). Jefferson-Mack est représentatif d’une situation généralisée à l’échelle de la ville, puisqu’environ la moitié des habitants de Detroit vivrait dans un désert alimentaire (Gallagher, 2007). En résultent des conséquences sanitaires néfastes : Detroit est la cinquième ville des États-Unis par son taux d’obésité (69,1 %) (Pothukuchi, 2011) et les décès résultant de maladies cardiovasculaires sont 50 % plus élevés que la moyenne nationale (Detroit Works, 2012 : 210).

³ Aux États-Unis, pour le Ministère de l’Agriculture (United States Department of Agriculture – USDA) il s’agit d’un secteur de recensement défavorisé (au moins 20 % de la population sous le seuil de pauvreté ou un revenu médian par foyer de 80 % ou moins du revenu médian par foyer du secteur) où une part significative (au moins 33 % de la population ou 500 personnes) des résidents habitent à plus de 1,6 km (*1 mile*) en milieu urbain, et 16 km (*10 miles*) en milieu rural, du supermarché le plus proche.

Carte 2 : Jefferson-Mack à Detroit, un désert alimentaire



Source : F. Paddeu, 2015.

Le quartier abrite néanmoins aujourd'hui l'une des organisations emblématiques du mouvement d'agriculture urbaine à Detroit, Earthworks (photographie 2). Fondée en 1997, elle constitue avec ses parcelles cultivées et ses programmes éducatifs l'une des fermes urbaines les plus importantes de la ville. Attirant chaque année des milliers de bénévoles, elle fait partie des organisations incontournables de la mobilisation citoyenne locale pour la justice alimentaire. Elle travaille en étroite relation avec la Capuchin Soup Kitchen, soupe populaire fondée en 1929, située sur une parcelle adjacente. Dans une rue parallèle se trouve le siège social et logistique

de l'organisme Gleaners Community Food Bank, banque alimentaire spécialisée dans la distribution de nourriture aux plus démunis. Un certain nombre d'autres fermes urbaines ou de jardins communautaires irriguent le quartier, tels que The Yes Farm, Georgia Street Community Garden, mais aussi Rising Pheasant Farms, l'une des rares petites entreprises familiales d'agriculture urbaine. L'ensemble crée une concentration notable d'organisations orientées vers des pratiques agroalimentaires locales. Ces initiatives *grassroots* sont soutenues et intégrées à un réseau d'organisations d'agriculture urbaine engagées pour la justice alimentaire à Detroit, telles que le Detroit Black Community Food Security Network, Greening of Detroit ou Keep Growing Detroit.

Photographie 2 : Une parcelle de la ferme urbaine Earthworks



Le « Garden of Unity », parcelle librement cultivable par les habitants du quartier.

Source : F. Paddeu, 2013.

Comparer les mouvements de justice environnementale et de justice alimentaire ?

Notre enquête sur ces deux mouvements (Paddeu, 2015) confirme un certain nombre de points communs entre justice environnementale et justice alimentaire relevés par la littérature (Gottlieb, 2009 ; Gottlieb & Joshi, 2010 ; Alkon & Agyeman, 2011) tels qu'un souci partagé de la « durabilité » environnementale ou agricole, ou des préoccupations pour des enjeux sanitaires – tels que l'asthme, l'obésité ou le diabète – rattachés à des inégalités systémiques. Nous laisserons ici ces éléments de côté afin de nous concentrer sur les enjeux liés à la « justice » : d'une part l'attention à une justice sociale inclusive par des associations multiraciales et d'autre part l'importance accordée à une justice spatiale redistributive. Le tableau (tableau 1) ci-dessous présente les éléments de comparaison entre les deux mouvements qui seront développés au cours de l'article.

**Tableau 1 : Éléments de comparaison entre les mouvements de justice
environnementale et de justice alimentaire**

	HUNTS POINT (South Bronx) <i>Justice environnementale</i>	JEFFERSON-MACK (Detroit) <i>Justice alimentaire</i>
POINTS COMMUNS		
Enjeux thématiques	Souci de la « durabilité » environnementale ou agricole Préoccupations pour des enjeux sanitaires (asthme, obésité, diabète etc.) rattachés à des inégalités systémiques	
Acteurs des mouvements	Coalitions multiraciales de militants <i>grassroots</i>	
	Surreprésentation des militants blancs	
Objectifs de « justice »	Justice spatiale redistributive <i>Mise en évidence d'injustices créant des environnements urbains de qualité inégale et des accessibilités différenciées aux aménités et aux ressources</i>	
	Justice sociale inclusive <i>Attention aux minorités ethniques et aux populations économiquement les plus vulnérables via des structures caritatives et des processus d'empowerment</i>	
DIFFÉRENCES		
Outils de militantisme	Luttes contestataires	Pratiques alternatives
	Manifestations, <i>sit-ins</i> , pétitions, distribution de tracts, réunions informelles et d'information, participation aux réunions publiques	Agriculture urbaine, distributions alimentaires, marchés
Catalyseurs d'action	Lutte contre une infrastructure nocive	Construction de systèmes agroalimentaires communautaires
Stratégies territoriales	Mise en place d'espaces verts sur des friches industrielles	Squat de parcelles vacantes pour l'agriculture urbaine
Rapports aux pouvoirs publics	Contestation et négociation avec les pouvoirs publics	La vacance politique municipale comme opportunité

Source : F. Paddeu, 2015.

Des mobilisations multiraciales luttant pour une justice sociale plus inclusive

Les militants rencontrés accordent majoritairement leur attention à deux types de différences situées, celles en termes de race et de classe⁴. D'une part, les associations de justice environnementale et de justice alimentaire étudiées dans les deux quartiers sont multiraciales, témoignant de la diversité et mixité raciales de leurs acteurs. Les membres fondateurs, présidents ou cadres, appartiennent bien souvent aux minorités du quartier (afro-américaines ou latinos), comme Mark Covington à Georgia Street

⁴ Les différences de genre ne sont pas absentes des mobilisations de justice alimentaire à Detroit (White, 2011), mais elles se sont avérées peu saillantes dans les quartiers que nous avons étudiés.

Community Garden à Jefferson-Mack, ou Kellie Terry-Sepulveda au Point à Hunts Point. À Hunts Point, ainsi que l'ont démontré les travaux de Julie Sze (2007), les luttes de justice environnementale se structurent en formant des coalitions multiraciales majoritairement noires et latinos qui rassemblent des groupes variés, aux intérêts néanmoins temporairement convergents. Les questions environnementales locales y ont la caractéristique d'avoir fédéré différentes communautés raciales, engagées dans une même lutte pour l'amélioration d'un environnement urbain partagé. À Jefferson-Mack, les Afro-Américains sont bien présents dans le paysage de la justice alimentaire, représentant environ la moitié des membres actifs des associations concernées. D'autre part, ces associations accordent dans leurs programmes une attention marquée à la question raciale et aux minorités, considérées comme insuffisamment représentées. À la banque alimentaire Gleaners, il s'agit par exemple de cultiver et distribuer des fruits et légumes culturellement appropriés, correspondant aux régimes alimentaires des minorités (Paddeu, 2015). Lauren Baker (2004) a montré à travers l'exemple des jardins communautaires de Toronto dans les quartiers chinois, sri lankais, caribéens et noirs comment le choix des espèces cultivées peut constituer un outil d'affirmation culturelle pour des communautés marginalisées.

Cette attention aux minorités s'accompagne d'une vigilance accrue vis-à-vis des populations économiquement vulnérables. Les organisations de Jefferson-Mack sont polarisées autour de la lutte contre l'insécurité alimentaire. Les initiatives d'Earthworks ou de Greening of Detroit fonctionnent ainsi sur le principe de la gratuité dans l'accès aux distributions de fruits et légumes ou de semences, aux repas préparés, et aux programmes alimentaires éducatifs et professionnalisants. Dans les cas où il y a une commercialisation des denrées, les prix demeurent modestes. Ces initiatives s'inscrivent notamment dans la tradition d'un militantisme social caritatif, mené par des organismes religieux. À Jefferson-Mack, l'organisation Gleaners a été fondée par un père jésuite, Earthworks et la Capuchin Soup Kitchen par des moines franciscains, tandis que certaines églises locales sont impliquées dans des initiatives d'agriculture urbaine et dans le *food movement* de Detroit. Interrogés sur leurs

motifs d'engagement, un certain nombre de militants évoquent l'importance de leurs croyances religieuses dans le maintien d'un rapport à la terre et ses fruits. Dans le cas de la justice environnementale, certaines organisations religieuses sont particulièrement impliquées, comme Youth Ministries for Peace and Justice à Hunts Point. La participation de membres d'Églises communautaires noires ou latinos sensibles aux injustices sociales et aux discriminations raciales dans les mouvements pionniers de justice environnementale, identifiée par Robert Bullard (1990) dans les années 1980, continue de se vérifier aujourd'hui à Hunts Point.

Il serait cependant réducteur de cantonner la quête de justice sociale au domaine des actions de charité : les militants des deux mouvements ont en commun de privilégier une démarche d'*empowerment*⁵, se traduisant par l'intégration de débats sur la justice sociale dans les activités effectuées, et sur l'apprentissage d'une rhétorique politique visant à dénoncer les injustices, sociales comme spatiales. Le programme « Action » de l'organisation The Point à Hunts Point forme ainsi les jeunes à maîtriser les outils rhétoriques de la justice environnementale (T.E., entretien, 23 mars 2012)⁶, conduisant à des démonstrations publiques où les parents d'adolescents du quartier, réunis pour une fête associative de fin d'année, observent leur progéniture exposer à coup de chiffres et cartes l'injuste répartition des stations de transferts des déchets à New York, au désavantage des communautés de couleur. Le programme « Youth Farm Stand » d'Earthworks, à Jefferson-Mack, n'est pas seulement un programme d'apprentissage à la culture de la terre et à la commercialisation de ses produits, mais intègre systématiquement une discussion sur les enjeux de justice sociale :

« Nous avons un autre programme diplômant pour les jeunes plus âgés, appelé « Youth Farm Stand ». Ces jeunes ont entre 12 et 17 ans, ils cultivent leur propre

⁵ La notion anglo-américaine d'*empowerment* indique le processus par lequel un individu ou un groupe acquiert les moyens de renforcer sa capacité d'action et de s'émanciper. Elle articule à la fois la dimension du pouvoir, qui constitue la racine du mot, et celle du processus d'apprentissage pour y accéder. Néanmoins, dans les faits, elle donne lieu à des interprétations fort diverses et ouvre sur des pratiques plurielles : libération individuelle et collective dans les mouvements féministes ; stratégie de construction d'un « *black power* » et formation de leaders par le mouvement noir nord-américain ; mais aussi construction du soi et auto prise en charge dans le vocabulaire managérial, éducatif, social ou thérapeutique (Bacqué, 2006).

⁶ Afin de respecter l'identité des personnes interviewées, nous avons anonymisé l'ensemble des enquêtes, selon un système de référencement établi par nos soins.

nourriture et la vendent au marché : c'est un programme d'apprentissage à l'entrepreneuriat. Mais nous leur apprenons aussi à utiliser la culture des aliments afin d'aborder des questions de justice sociale dans la communauté. » (T.C., entretien, 26 avril 2012)

Ces stratégies d'*empowerment* ont notamment l'objectif de former les futurs militants et de fournir des forces vives aux associations, en transmettant un discours politique et des outils rhétoriques ancrés dans la défense de la justice sociale.

De préoccupations locales à des enjeux de justice spatiale distributive

Cet ancrage dans la justice sociale s'accompagne d'une lutte pour une justice spatiale distributive. Les militants qui habitent dans ces quartiers articulent tous leur sentiment de stigmatisation ou de marginalisation vis-à-vis des autres communautés à une volonté de corriger l'inégale répartition des ressources et des fardeaux.

À Hunts Point, les militants ont fréquemment évoqué les questions d'injustice spatiale à travers la comparaison avec d'autres *boroughs* tels que Manhattan⁷, ou d'autres quartiers résidentiels aisés du Bronx : « Pourquoi nos rues ne pourraient-elles pas ressembler à Park Avenue ? » (N.E., entretien, 21 mars 2012) ; « Pourquoi notre communauté ne dispose-t-elle pas des mêmes ressources que les autres communautés, même aussi défavorisées que la nôtre ? » (U.K., entretien, 19 mars 2012) ; « Nous trouvons ça injuste : Manhattan a un *waterfront*, des *greenways* et des parcs magnifiques. Pourquoi ? Parce qu'ils ont débarrassé leur *waterfront* des infrastructures de traitement des déchets pour les mettre dans le Bronx. » (Q.M., entretien, 29 mars 2012). Dans les entretiens domine la perception que Hunts Point constitue une zone déversoir des déchets des communautés dominantes, blanches et aisées. Or, nos enquêtes ont montré que les mobilisations contre les fardeaux environnementaux s'accompagnent d'un souci de leur inégale répartition à l'échelle de la ville (Paddeu, 2015). À ce titre, les associations à Hunts Point ont intégré le concept développé par l'organisation OWN de « *borough equity* » (égalité entre

⁷ Manhattan, le *borough* (équivalent d'un arrondissement) le plus riche de New York City, génère 40 % des déchets commerciaux de la ville entièrement gérés par les arrondissements périphériques de Brooklyn, du Bronx et du Queens (Sze, 2007 : 116).

arrondissements), soit l'idée que chaque arrondissement doive gérer ses propres déchets. Il s'agit bien d'une volonté de répartition équitable des fardeaux, en assurant sa juste part, et non de leur relégation chez ses voisins.

À Jefferson-Mack, si le terme de *food desert*, considéré comme appartenant au lexique universitaire, est peu mobilisé par les militants, les symptômes d'injustice spatiale en sont bien évoqués. Leurs récriminations insistent, d'une part, sur les problèmes de mobilité liés à l'absence presque totale de transports en commun, l'étalement de la ville et au faible taux de motorisation. Elles visent, d'autre part, la piètre qualité de l'alimentation disponible dans les points d'approvisionnement locaux, ces « détaillants marginaux » (*fringe retailers*) (Gallagher, 2007) dont la fonction première n'est pas alimentaire, mais qui, dans les *food deserts*, finissent de fait par remplir ce rôle (bazars tout-à-un-dollar, *mini-marts*, commerces d'alcool, stations essence etc.) (photographie 3). À Jefferson-Mack, les initiatives agroalimentaires urbaines répondent donc à un problème d'injustice spatiale en termes d'accessibilité alimentaire, par la multiplication des points de vente locaux (stands en bord de route, marchés) dans le quartier.

Photographie 3 : Le règne des détaillants marginaux à Jefferson-Mack



Aux abords de Jefferson-Mack, au croisement entre Ellery Street et Gratiot Avenue, un commerce d'alcool.

Source : C. Ruggeri, 2015.

Finalement, ce qui ressort de l'analyse des objectifs visés par ces mouvements, c'est l'existence d'enjeux théoriques communs de lutte pour une justice socialement comme racialement plus inclusive, et spatialement plus distributive. En ce sens, c'est avant tout ici une filiation commune aux deux mouvements, sous l'égide de la justice, qui est patente, plutôt qu'une filiation d'un mouvement à l'autre. Car au-delà même des similitudes en termes de positionnement politique, il reste frappant qu'en pratique, les stratégies territoriales comme d'action collective diffèrent radicalement dans les deux mouvements observés.

Deux mouvements indépendants aux pratiques différenciées : luttes contestataires de justice environnementale et initiatives alternatives de justice alimentaire

D'une filiation commune, les deux mouvements présentent sur le terrain des faciès dissemblants, tant leurs répertoires de pratiques paraissent distincts.

À Hunts Point, un militantisme environnemental contestataire de plus en plus sensible aux enjeux alimentaires

Les modalités d'action de ce que certains enquêtés présentent comme « une bataille de longue haleine » (U.K., entretien, 19 mars 2012) font apparaître les mobilisations de justice environnementale de Hunts Point comme caractéristiques d'un militantisme contestataire, entendu comme ancré dans une remise en cause systématique et un examen critique des institutions, de l'ordre établi et des cadres sociaux existants. Les enquêtés habitants et militants professionnels qui font le récit des mobilisations utilisent explicitement un champ lexical de la lutte (*to fight*), de la contestation collective (*to campaign, to march, to rally*) et de la revendication militante (*advocacy, activism*). La gamme d'outils des militants de la justice environnementale consiste en des manifestations ou rassemblements collectifs, des *sit-ins* (contre l'usine NYOFCo par exemple), des pétitions, la distribution de tracts, la tenue de réunions informelles et d'information (pour mobiliser autour de la destruction de la Sheridan Expressway, pour informer les habitants sur l'injuste répartition des stations de transfert de déchets) ou encore la participation aux réunions publiques. Robert Bullard, dans ses travaux pionniers sur le militantisme de la justice environnementale, insistait sur l'héritage prédominant du mouvement des droits civiques sur celui des mouvements environnementalistes traditionnels (Bullard, 1990 ; Taylor, 2000) : nous retrouvons ici la gamme d'outils communs aux militants pour les droits civiques et à ceux de la justice environnementale.

La manière dont les enquêtés construisent le récit du succès de leurs mobilisations est ainsi largement ancrée dans une dimension contestataire, perpétuellement

réaffirmée. Pour eux, les mobilisations à Hunts Point sont remarquables par leur continuité sur des objectifs clairement identifiés, notamment la lutte contre une infrastructure nocive – *i.e.* se débarrasser de l'usine d'engrais NYOFCo ou de l'autoroute Sheridan Expressway – dans la longue durée, pendant au moins une décennie, voire deux. Certains militants se souviennent d'avoir, enfants, déjà entendu parler de la suppression potentielle de la Sheridan Expressway. Interrogés sur les facteurs de réussite de leurs luttes, l'ensemble des enquêtés insistent sur la persévérance par delà les années ; la détermination et l'acharnement des organisations ; l'incessante pression exercée à l'encontre des pouvoirs publics et privés ; ainsi que la cohérence et la constance des actions de contestation menées selon un même cap. Pour eux, ces éléments permettent de rééquilibrer la faiblesse de pouvoir intrinsèque aux organisations communautaires, en termes de capitaux financiers et de maîtrise des leviers politiques et juridiques (U.K., entretien 19 mars 2012) et ainsi de faire advenir un changement du cadre de vie local.

À Hunts Point, l'établissement de parcs sur les friches industrielles (photographie 4) constitue la forme privilégiée des luttes contre le manque d'aménités environnementales, l'agriculture urbaine ou les jardins communautaires n'étant mobilisés que de manière marginale. S'ils ne sont pas absents de la gamme d'outils mentionnés par les militants, leur caractère juridiquement précaire⁸ en fait des aménités de façonnement du territoire local moins pérennes. Ainsi les organisations ont-elles investi dans la constitution de liens avec le Département des Parcs et Loisirs, via l'organisation Bronx River Alliance notamment, dont l'expertise est dédiée à la mise en place d'espaces verts urbains.

⁸ Si des fondations privées comme Trust for Public Land s'occupent de sécuriser le foncier des jardins communautaires et d'en confier l'entretien à des associations de quartier (Reynolds, 2015), un climat litigieux existe encore aujourd'hui entre les jardins communautaires et les agences municipales (Cohen, Reynolds & Sanghvi, 2012). En novembre 2011, par exemple, le NYC Housing Preservation and Development a ordonné la destruction du Morning Glory Garden dans Mott Haven, un quartier du South Bronx, pour y construire des logements.

Photographie 4 : Le parc Concrete Plant à Hunts Point



Parc construit au bord de la Bronx River en 2009 sur une friche industrielle par le Département des Parcs et des Loisirs, suite à une mobilisation associative locale.

Source : F. Paddeu, 2012.

Néanmoins, certaines organisations de justice environnementale ajoutent de plus en plus un volet « justice alimentaire » à leurs programmes. C'est le cas par exemple de l'organisation The Point, qui a mis en place un potager urbain, intégré dans des circuits courts de type CSA (Community Supported Agriculture), ainsi que des programmes éducatifs explicitement centrés sur la justice alimentaire. Le cas de l'évolution actuelle de la friche d'Oak Point, sur laquelle se situait l'usine d'engrais NYOFCo, en est aussi représentatif. Si le démantèlement de l'usine a constitué une victoire de justice environnementale symbolique, cette friche de 11 hectares dédiée lors de l'issue du procès à un usage environnemental, est actuellement envisagée pour accueillir un projet de marché alimentaire, censé permettre une meilleure

accessibilité alimentaire dans un quartier considéré comme un *food desert*. Il serait approvisionné par des producteurs locaux situés à moins de 250 km (des États de New York, du New Jersey et de Pennsylvanie), associés en coopératives, sur un site où le *waterfront* serait partagé entre espaces publics de loisirs et zones écologiques préservées (Q.M., entretien, 29 mars 2012). Ces éléments témoignent peut-être de l'émergence d'un nouveau type de luttes hybrides, mêlant justice environnementale et justice alimentaire. Ou alors s'agit-il d'un déplacement de focalisation au détriment de la justice environnementale, marquant l'ascendant pris par le mouvement de la justice alimentaire. Ainsi, l'une des dernières campagnes a été catalysée par l'installation de Fresh Direct, entreprise de distribution de paniers de produits frais récemment installée dans le South Bronx sans pour autant distribuer localement⁹. Ce problème a été explicitement mis en récit et discuté comme une situation d'injustice alimentaire par les organisations de justice environnementale.

À Jefferson-Mack, des pratiques alternatives de justice alimentaire déconnectées des mouvements de justice environnementale

Les initiatives de justice alimentaire à Jefferson-Mack passent davantage par la mise en place de pratiques alternatives. Le terme de « pratiques économiques alternatives » a notamment été exploré par le groupe de chercheurs réunis autour de Manuel Castells pour faire le point sur la naissance de nouvelles cultures économiques post-crise, correspondant à l'adaptation spontanée des modes de vie des individus aux contraintes et aux opportunités émanant de la crise (Castells, Caraça & Cardoso, 2012). Pour eux, il faut comprendre les pratiques économiques alternatives comme des « pratiques conscientes orientées vers une économie fondée sur la valeur d'usage » (*ibid.* : 213) soit, dans les faits, comme « un large éventail d'activités économiques – des potagers urbains au baby-sitting coopératif – qui n'impliquent pas d'échange monétaire » (*ibid.* : 230). Elles se déclinent pour eux sous

⁹ Voir Winnie Hu, "FreshDirect Expands Delivery to Serve All of the Bronx", *The New York Times*, 23 mai 2012, <http://www.nytimes.com/2012/05/24/nyregion/freshdirect-expands-delivery-to-all-parts-of-the-bronx.html>, page consultée le 12 mai 2015, et "Residents Sue FreshDirect Over Move to the Bronx", *The New York Times*, 4 mars 2013, <http://www.nytimes.com/2013/03/05/nyregion/residents-sue-freshdirect-over-move-to-the-bronx.html>, page consultée le 12 mai 2015.

trois formes, celles de l'« autosuffisance », de l'« altruisme », ainsi que de l'« échange et la coopération » (*ibid.* : 231). L'autosuffisance est permise par un travail que les individus font par eux-mêmes, plutôt que d'acheter des biens et des services : la culture de fruits et légumes dans les jardins communautaires et l'agriculture urbaine, distribués par des réseaux alternatifs, permet en ce sens de réduire sa dépendance aux circuits et aux chaînes agroalimentaires traditionnels. À Jefferson-Mack, la volonté d'une autonomie agroalimentaire plus grande est ainsi revendiquée et recherchée par les membres de certaines organisations, comme Earthworks (T.C., entretien, 26 avril 2012). L'altruisme consiste en l'accomplissement d'actes et de services pour autrui, qui ont une valeur sur le marché, sans recevoir de compensation financière. Elle se manifeste par le biais des distributions caritatives au sein des banques alimentaires comme Gleaners ou des soupes populaires comme Capuchin Soup Kitchen, ou par le bénévolat sur les exploitations agricoles. Enfin, l'échange et la coopération consistent en l'échange de biens ou de services – le troc ou autre – sans utiliser l'argent comme moyen d'échange, tels que les échanges entre voisins (au jardin communautaire de Farnsworth s'échangent miel contre des services de bricolage ou d'informatique) (K.T., entretien, 10 mai 2012) ou entre militants et voisins (à la ferme urbaine Earthworks des voisins prêtent leur outils contre des fruits et légumes).

Ces pratiques constituent moins à Jefferson-Mack des luttes sociales que des tentatives de construire des structures agroalimentaires communautaires locales à la fonction de filet de sécurité. (Feenstra, 1997). Il s'agit de promouvoir l'agriculture urbaine et de consacrer son énergie à la construction matérielle de structures censées permettre une meilleure répartition des points d'approvisionnement alimentaire – journées de semis, montage d'une serre, nettoyage d'une parcelle. Point de manifestations, de *sit-ins*, de pétitions, même si se tiennent réunions informelles et formelles – dans le cadre du Food Policy Council de Detroit par exemple – et participations à des réunions publiques. La dimension contestataire n'y est pas absente mais elle est minoritaire : si la communauté de la justice alimentaire à Detroit s'est mobilisée contre le projet de ferme urbaine commerciale géante de Hantz Farms

dans l'East Side et pour soutenir le projet de légalisation de l'agriculture urbaine, cette mobilisation reste numériquement limitée et secondaire dans l'ordre de priorités des militants. Ainsi, la collaboration entre les fermes urbaines, les soupes populaires et les banques alimentaires, ainsi que la tenue d'étals ou de marchés devant les parcelles cultivées (photographie 5), dessinent la trame d'un système agroalimentaire local émergent, relié à Eastern Market, marché alimentaire proche du centre-ville faisant de plus en plus office de plateforme logistique (Mogk, Kwiatkowski & Weindorf, 2008).

Photographie 5 : Un marché alimentaire à Jefferson-Mack



Une pancarte annonçant la tenue d'un marché alimentaire à l'entrée de la ferme urbaine Earthworks.

Source : F. Paddeu, 2012.

Confrontés à la doxa communément acceptée de la filiation entre justice environnementale et alimentaire, les discours des militants de justice alimentaire apparaissent étonnamment silencieux sur les mouvements de justice environnementale, qui ne sont jamais mentionnés. À Detroit, les deux mouvements appartiennent à des sphères étrangères l'une à l'autre, les organisations de justice alimentaire étant nées de mobilisations autour de l'agriculture urbaine et des jardins communautaires, celles de justice environnementale de la lutte contre la pollution industrielle. Aussi les organisations consacrées à la justice alimentaire n'intègrent-elles pas à proprement parler de questions de *justice* environnementale, bien qu'elles témoignent de préoccupations d'ordre environnemental. Elles font notamment le constat que dans le système alimentaire global, la plupart des intrants, les processus de transformation et le transport ont des impacts environnementaux nocifs majeurs, contre lesquels il faut lutter. L'empreinte environnementale du système agroalimentaire, traduite par les « *food miles* », est ainsi amenée à être réduite par la relocalisation des systèmes productifs. L'agriculture biologique permettrait quant à elle de s'extraire de la dépendance aux pesticides.

Comment expliquer et interpréter ces différentes modalités d'opération ? Sont-elles liées à la « nature » des thématiques de chaque mouvement ? Est-ce relié à diverses manières de faire advenir la justice sociale ? Comment démêler ces enjeux du rôle que jouent les contextes locaux ?

Améliorer le cadre de vie local tout en favorisant l'avènement de la justice sociale ? L'équilibre précaire des mouvements de justice environnementale et alimentaire

Les contrastes entre les deux mouvements et le décalage entre une communauté d'ancrage politique et des stratégies et pratiques de mobilisation différentes peuvent être interprétés à l'aune des contextes urbains spécifiques, comme à l'aune de la littérature sur la justice sociale.

Recontextualiser les différences : les stratégies de positionnement par rapport aux pouvoirs publics urbains

Si les mobilisations de justice environnementale apparaissent comme contestataires et celles de justice alimentaire comme alternatives, il ne faut pas les envisager comme deux formes hiérarchisées plus ou moins radicales ou critiques. Elles correspondent plutôt, dans notre cas, à des adaptations au contexte local en termes de politiques publiques municipales. En effet, le caractère contestataire des luttes de justice environnementale à Hunts Point coexiste avec une stratégie de négociation et de reconnaissance auprès des départements municipaux tels que le Département des Parcs et des Loisirs ; tandis que le caractère alternatif des luttes de justice alimentaire à Detroit peut être corrélé à la situation de vacance politique de la municipalité dans de nombreux domaines, notamment en termes de services urbains.

À Hunts Point, la lutte contre les nuisances environnementales est utilisée comme un outil de négociation politique pour établir davantage d'espaces verts, obtention souvent facilitée par la libération de parcelles industrielles. La focalisation sur les nuisances permet d'insister auprès des pouvoirs publics sur les dommages subis par la communauté. Or, les préjudices de santé subis en cas de risques sanitaires sont à la fois très difficiles à évaluer et à compenser à l'échelle d'une communauté (Bullard, 1990 : 95). À ce moment-là, la création d'un parc apparaît pour les pouvoirs publics comme une solution permettant une compensation durable, et en tant qu'espace public, bénéficiant à l'ensemble de la communauté locale. La portée symbolique du geste – remplacer une usine par un parc – permet aux pouvoirs publics d'assurer un rôle prétendument réparateur, empreint de « durabilité » environnementale, après avoir elle-même laissé faire et favorisé ces injustices spatiales. Cet outil est bien intégré dans les stratégies des associations de justice environnementale, comme en témoigne le cas de la lutte contre l'usine NYOFCo. En 2010, la coalition du Hunts Point Awareness Committee a ainsi obtenu dans le règlement juridique du litige que la parcelle libérée par l'usine soit dédiée à un espace vert à l'usage de la communauté locale. Il est aussi présent dans le cas de la mobilisation pour détruire la Sheridan Expressway : certains font remarquer que même si la lutte échoue, la

coalition pourrait poursuivre ses actions afin d'obtenir au moins que des terrains soient consacrés à des espaces verts (I.R., entretien, 3 avril 2012). Ces stratégies de négociation sont d'autant plus intelligibles replacées dans le contexte des dynamiques foncières new-yorkaises – la pression qu'elles induisent et les capitaux qu'elles sollicitent, même dans le South Bronx –, surtout sur le *waterfront*. Elles rendent les organisations *grassroots* souvent incapables de pérenniser la réappropriation de friches pour en faire des parcs sans un soutien juridique et financier du Département des Parcs et des Loisirs. La stratégie du partenariat avec les pouvoirs publics est ainsi de plus en plus privilégiée à l'option d'une réappropriation spontanée sur la modalité du squat, au statut juridique précaire, tel que c'est le cas pour les jardins.

À Jefferson-Mack en revanche, la vacance politique demeure propice aux pratiques alternatives, qui permettent de fournir des réponses pragmatiques, certes marginales, mais rapides et autonomes à un certain nombre de problèmes affectant le quotidien des habitants. L'état de crise avancée de Detroit focalise l'action collective sur le besoin urgent de répondre à des problèmes vitaux, en l'occurrence pour les associations de justice alimentaire à celui de l'insécurité et du manque d'accessibilité alimentaires. La Ville de Detroit endettée, en ne jouant plus son rôle de pourvoyeur de services et en n'exerçant plus de contrôle sur l'occupation de son territoire, rend *de facto* possible la réappropriation des espaces vacants pour l'agriculture urbaine. Le retrait des pouvoirs publics permet ainsi l'auto-organisation citoyenne et la mise en œuvre de projets alternatifs, à la manière dont les travaux de Julie Hernandez avaient identifié à la Nouvelle-Orléans un « capital de reconstruction de substitution », entendu comme la somme des stratégies et des ressources visant à compenser les lacunes de la municipalité en termes d'infrastructures et de services (2010 : 392).

Même si les habitants ne souhaitent pas *a priori* s'engager dans des activités alternatives, souvent illégales, elles deviennent, dans la situation actuelle, la seule solution pour mettre en œuvre des projets, l'appareil municipal étant paralysé. À Jefferson-Mack, la vacance politique est même considérée comme une opportunité par les militants. Contrairement au « capital de reconstruction de substitution »

(Hernandez, 2010), il ne s'agit pas à Detroit de seulement compenser le retrait de la municipalité, mais de le concevoir comme un atout pour établir des pratiques alternatives. L'absence de réglementation est ainsi considérée comme une condition du succès d'une agriculture urbaine de type « *guerrilla gardening* ». Interrogée à propos d'une nouvelle législation municipale légalisant – et visant à sécuriser – l'agriculture urbaine à Detroit, une militante expliquait : « Nous avons plutôt bien réussi en l'absence de réglementations. Pour être honnête, ça fait peur de passer d'une situation où le *guerrilla gardening* nous rendait d'immenses services à une situation légale qui revêt bien plus d'inconvénients » (B.B., entretien, 29 mai 2013). À la situation normale de contrôle politique par les pouvoirs publics est préférée la situation actuelle, où l'illégalité est devenue une nouvelle norme adéquate, pleine de permissivité et d'opportunités. À la différence des démarches radicales, qui se confrontent ouvertement au système économique-politique hégémonique, les initiatives alternatives urbaines ne s'opposent ainsi pas frontalement au système décrié (système agroalimentaire *mainstream*, néolibéralisme, entrepreneurialisme...) mais cherchent plutôt à ouvrir un espace affranchi de l'emprise de ces derniers (Holt Gimenez & Shattuck, 2010).

Concilier l'amélioration du cadre de vie local et l'avènement d'une justice sociale à la fois redistributive et inclusive ?

In fine ce qui semble primer, pour les mouvements de justice environnementale comme alimentaire, chacun à leur manière, est la possibilité de faire advenir le changement à l'échelle locale et la capacité à améliorer le cadre de vie des habitants, mettant parfois à mal l'avènement d'une justice sociale à la fois redistributive et inclusive.

Nous avons noté l'importance du paradigme distributif dans la légitimation des actions entreprises pour réduire les injustices spatiales en construisant davantage d'espaces verts, ou en augmentant le nombre de points d'approvisionnement alimentaire. Dans cette option, non seulement il ne s'agit pas d'éliminer mais de réduire les inégalités matérielles, mais il s'agit d'appeler à des politiques réparatrices

sans remettre en cause le contrôle des ressources par une minorité et les structures de domination. Comme le suggère cette réflexion d'une de nos enquêtées à Hunts Point, solliciter les pouvoirs publics pour construire un parc constitue une requête « politiquement correct », impliquant de passer sous silence des enjeux d'oppression raciale, sociale et économique :

« Quand on parle de problèmes environnementaux, personne ne peut vous contredire. Ça peut être plus délicat d'évoquer des questions raciales, économiques, ou concernant la pauvreté. (...) Il est plus difficile de s'attaquer à ces questions-là. Les problèmes environnementaux sont plus faciles parce qu'ils sont moins controversés. Toutes ces autres questions restent plus explosives. (...) D'abord on va faire construire une jolie *greenway* et ensuite on pourra discuter du pouvoir. » (U.K., entretien, 19 mars 2012)

Bien que pragmatiquement efficace, cette stratégie prend le risque qu'une fois la « jolie *greenway* » obtenue, la discussion sur la répartition du pouvoir soit oblitérée. Dans le cas des mouvements de justice alimentaire, la construction de filets de sécurité alimentaire locaux demeure aussi cantonnée à des politiques de type réparatrices, qui échouent à mettre en place des actions pour remettre en cause le système producteur des inégalités.

Les critiques féministes et multiculturalistes de Rawls reprochent ainsi à la perspective distributive de ne pas intégrer suffisamment la question de la reconnaissance de la différence (Young, 2000). La question du droit à la différence serait essentielle dans l'avènement d'une justice spatiale inclusive, la concrétisation matérielle de la diversité supposant la mixité des usages et des revenus, l'accessibilité des espaces publics à toutes les classes, races, ethnies et genres (Fainstein, 2005). Bien que cet objectif d'inclusion soit explicitement formulé par les enquêtés eux-mêmes dans les deux mouvements, il reste qu'un pan moins radical des mobilisations de justice environnementale et alimentaire reste fortement trusté par une population extérieure au quartier, plus blanche et plus aisée, dotée d'un fort capital scolaire. À Jefferson-Mack, bien que les Afro-Américains soient très présents dans le paysage de la justice alimentaire, rendant caricaturale toute description de ce mouvement

comme un « mouvement de Blancs », ils restent néanmoins sous-représentés par rapport à la composition raciale du quartier, où ils comptent pour 91 % de la population (US Census Bureau, 2012). En revanche, alors que les Blancs comptent pour 6,7 % de la population de Jefferson-Mack et 1,3 % de celle de Hunts Point (*ibid.*), ils sont surreprésentés dans le paysage associatif local. En outre, si les militants – noirs, latinos ou blancs – s'érigent volontiers en porte-paroles de la « communauté » locale, ils n'en sont pas pour autant représentatifs, constituant souvent la frange la plus éduquée ou au moins disposant de plus de capitaux (sociaux, économiques, culturels et/ou scolaires) que la moyenne. Du côté du mouvement de la justice alimentaire, le recours presque systématique et massif au bénévolat s'avère un facteur décisif, rendant le mouvement moins inclusif : la population bénévole, souvent issue de réseaux caritatifs ou éducatifs, est majoritairement aisée et blanche. Les origines des bénévoles de la ferme urbaine Earthworks sont par exemple révélatrices de marqueurs sociaux et raciaux hétérogènes par rapport à ceux des membres *grassroots* : des habitants des *suburbs*, des écoliers, des étudiants, des retraités ainsi que des étrangers (France, Allemagne, Australie, Japon etc.) (T.C., entretien, 26 avril 2012). À Detroit, l'arrivée d'une population jeune et éduquée, résidant souvent dans le centre-ville et sensibilisée à l'agriculture urbaine participe aussi d'un « blanchissement » des mouvements de justice alimentaire. Mieux dotée en ressources financières, leur permettant d'acheter des terrains, et bénéficiant souvent du soutien économique des fondations, leur arrivée suscite une certaine suspicion de la part des militants natifs de Detroit, actifs depuis plusieurs décennies et confrontés à un certain nombre de difficultés. Pour l'une de nos enquêtées militantes, la légalisation de l'agriculture urbaine, en encourageant l'installation de nouvelles exploitations, n'en risque pas moins d'exacerber les injustices sociales entre agriculteurs urbains :

« Je pense que cela va attirer beaucoup de jeunes de l'extérieur, qui ont envie de faire de l'agriculture tout en vivant en ville. Maintenant que c'est devenu légal, ceux qui ont les moyens vont venir acheter des terrains. Le problème, c'est qu'il y a beaucoup de gens ici qui n'ont pas les moyens et qui vont avoir l'impression d'être écartés... Les

problèmes de justice sociale risquent d'être exacerbés au sein même du mouvement de l'agriculture urbaine. » (L.V., entretien, 5 juin 2013)

Pour Chiara Tornaghi (2014), la littérature scientifique escamote ainsi trop souvent les dynamiques porteuses d'inégalités et d'injustices inhérentes à l'agriculture urbaine.

Conclusion

Nous souhaitons interroger la filiation et revenir sur le parallèle entre justice environnementale et justice alimentaire à partir de l'étude des mobilisations citoyennes dans deux quartiers défavorisés des villes états-uniennes. Dans un quartier du South Bronx qui subit des nuisances et pollutions environnementales ainsi qu'un manque d'aménités environnementales, et dans un quartier de l'East Side de Detroit qui constitue un « désert alimentaire », les luttes menées par les militants envisagent des objectifs de justice spatiale redistributive afin d'améliorer la répartition des fardeaux comme des ressources. Elles s'accompagnent de préoccupations de justice sociale plus inclusives, en focalisant leur attention sur les minorités ethniques et les populations économiquement plus vulnérables. Bien qu'elles soient menées par des associations multiraciales et des leaders de couleur, ces mobilisations affichent néanmoins une surreprésentation de militants blancs, tandis que les militants locaux se comptent parmi la population la plus dotée de capitaux (culturels, économiques, de réseaux etc.).

Au-delà de ces points communs, nous mettons en évidence que contrairement à ce qui est avancé dans la littérature (Gottlieb & Fisher, 1996 ; Mares & Peña, 2011) c'est avant tout une filiation commune aux deux mouvements, sous l'égide de la justice, qui est patente, plutôt qu'une filiation d'un mouvement à l'autre. Non seulement ils n'usent pas des mêmes outils, mais ils paraissent aujourd'hui largement indépendants l'un de l'autre, évoluant chacun de leur côté, avec leurs réseaux associatifs propres. Si genèse commune il y a pu y avoir, aucune nécessité de liens ni de fonctionnement partagé ne semble actuellement s'imposer dans la dynamique d'action collective des deux mouvements. Au contraire, les mouvements de justice environnementale fonctionnent à partir d'une modalité contestataire, tandis que ceux

de justice alimentaire choisissent de privilégier la mise en place de pratiques alternatives. Nous montrons néanmoins que chaque mouvement n'a pas le même rapport à l'autre. Le mouvement de justice environnementale dans le South Bronx inclue progressivement des enjeux de justice alimentaire. Or, ce n'est pas le cas dans les mobilisations de justice alimentaire à Detroit, qui apparaissent sur le terrain largement déconnectés des mouvements de justice environnementale. Aujourd'hui, certains militants les présentent même comme « concurrents », insistant sur l'ascendant pris par les mouvements de justice alimentaire sur ceux de la justice environnementale.

Enfin, les mobilisations de justice environnementale et alimentaire observées privilégient l'action sur le cadre de vie local et l'amélioration du quotidien pour une partie des habitants. L'avènement de la justice sociale demeure infléchi par l'enjeu pressant de changer le paysage et le cadre de vie quotidiens. Si les inégalités systémiques, raciales et sociales sont fréquemment évoquées par les militants, leurs modalités d'action demeurent cantonnées à des actions de justice distributive de type réparatrice – *i.e.* compenser le départ d'une usine par la création d'un parc, compenser l'absence de commerces alimentaires par un marché ou une soupe populaire. Il en est de même pour leur sensibilité à une justice sociale plus inclusive, fortement ancré dans un modèle caritatif peu propice à l'autonomisation des populations, même s'il s'accompagne d'un processus d'*empowerment*, censé transmettre savoirs et savoir-faire aux populations qui subissent les préjudices. Leur capacité à représenter la totalité des habitants du quartier, et notamment la population la plus marginale, reste compromise : ces mobilisations demeurent bien une manière située de configurer les discours sur les problèmes qui touchent ces territoires et leurs populations.

A propos de l'auteur : Flaminia PADDEU est docteure en géographie au laboratoire ENeC, ATER à l'Université Paris 4 Sorbonne, agrégée de géographie et ancienne élève de l'École Normale Supérieure de Lyon. Co-fondatrice de la revue *Urbanités*, elle vient de terminer une thèse sur les mobilisations civiques environnementales et

alimentaires dans les quartiers en crise urbaine aux États-Unis, à Detroit et dans le Bronx à New York.

Pour citer cet article : « D'un mouvement à l'autre : des luttes contestataires de justice environnementale aux pratiques alternatives de justice alimentaire ? » *justice spatiale | spatial justice*, n°9, Janvier 2016, <http://www.jssj.org>

Bibliographie

Alkon Alison Hope & Agyeman Julian, *Cultivating Food Justice*, The MIT Press, 2011.

Angotti Tom, *New York for Sale: Community Planning Confronts Global Real Estate*, The MIT Press, 2008.

Bacqué Marie-Hélène, « Empowerment et politiques urbaines aux États-Unis », *Géographie, économie, société*, Vol. 8, n°1, 107-124, 2006.

Baker Lauren, « Tending Cultural Landscapes and Food Citizenship in Toronto's Community Gardens », *Geographical Review*, Vol. 94, n°3, 305-325, 2004.

Bullard Robert, *Dumping in Dixie : Race, Class and Environmental Quality*, Westview, Boulder, 1990.

Bullard Robert & Johnson Glenn, *Just Transportation : Dismantling Race and Class Barriers to Mobility*, New Society Publishers, 1997.

Carter Majora, « Greening the ghetto », *Anglican Theological Review*, Vol. 91, n°4, 601-605, 2009.

Castells Manuel, Caraca Joao & Cardoso Gustavo, *Aftermath. The Cultures of the Economic Crisis*, OUP Oxford, 2012.

Cohen Nevin, Reynolds Kristin & Sanghvi Rupal, *Five Borough Farm: Seeding the Future of Urban Agriculture in New York City*, New York, Design Trust for Public Space, 2012.

Cummins Steven, Macintyre Sally, « A Systematic Study of an Urban Foodscape: The Price and Availability of Food in Greater Glasgow », *Urban Studies*, Vol. 39, n°11, 2115-2130, 2002.

Detroit Works Project Long-Term Planning Steering Committee, (Detroit Works), *Detroit Future City. Detroit Strategic Framework Plan*, Detroit, 347 p., 2012.

Deverre Christian & Lamine Claire, « Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales », *Economie rurale*, Vol. 317, 57-73, 2010. URL : <http://economierurale.revues.org/index2676.html>. Consulté le 5 mai 2012.

Fainstein Susan, « Cities and diversity: Should we want it? Can we plan for it? », *Urban Affairs Review*, Vol. 41, n°1, 3-19, 2005.

Feenstra Gail, « Local food systems and sustainable communities », *American journal of Alternative Agriculture*, Vol. 12, n°1, 28-36, 1997.

Figuroa Robert & Mills Claudia, « Environmental Justice », in *A Companion to Environmental*

Philosophy, Oxford, Blackwell, 426-438, 2001.

Gallagher Mari, *Examining the Impact of Food Deserts on Public Health in Detroit*, Chicago, Mari Gallagher Research & Consulting Group, 16 p, 2007.

Gottlieb Robert, « Where We Live, Work, Play... and Eat: Expanding the Environmental Justice Agenda », *Environmental Justice*, Vol. 2, n°1, 7-8, 2009.

Gottlieb Robert, Fisher Andrew, « Community food security and environmental justice: Searching for a common discourse », *Agriculture and Human Values*, Vol. 13, n°3, 23-32, 1996.

Gottlieb Robert, Fisher Andrew, « Community Food Security and Environmental Justice: Converging Paths Toward Social Justice and Sustainable Communities », *Race, Poverty and the Environment*, Vol. 7, n°2, 18-20, 2000.

Gottlieb Robert, Joshi Anupama, *Food Justice*, The MIT Press, 2010.

Hache Emilie (dir.), *Écologie politique. Cosmos, Communautés, Milieux.*, Ed. Amsterdam, 2012.

Hernandez Julie, *ReNew Orleans ? Résilience urbaine, mobilisation civique et création d'un « capital de reconstruction » à la Nouvelle-Orléans après Katrina*, thèse de géographie sous la direction d'Alain Musset et Philippe Gervais-Lambony, Université Paris X, 510 p., 2010.

Holifield Ryan, « Defining Environmental Justice and Environmental Racism », *Urban Geography*, Vol. 22, n°1, 78-90, 2000.

Holt Gimenez Eric, Shattuck Annie, « Food crises, food regimes and food movements: rumblings of reform or tides of transformation ? », *Journal of Peasant Studies*, Vol. 38, n°1, 109-144, 2011.

Maciejczyk Polina, Offenberg John, Clemente Jessica, Blaustein Martin, Thurston George & Chen Lung, « Ambient Pollutant Concentrations Measured by a Mobile Laboratory in South Bronx, NY », *Atmospheric environment*, Vol. 38, 5283-5294, 2004.

Mares Teresa, Peña Devon, « Environmental and Food Justice : Toward local, slow and deep food systems », dans Alkon Alison Hope, Agyeman Julian, *Cultivating Food Justice*, The MIT Press, 2011.

Mogk John, Kwiatkowski Sarah & Weindorf Mary, « Promoting Urban Agriculture as an Alternative Land Use for Vacant Properties in the City of Detroit: Benefits, Problems and Proposals for a Regulatory Framework for Successful Land Use Integration », *The Wayne Law Review*, Vol. 56, n°20, 1-61, 2008.

Morgan Kevin, « Nourishing the city: The rise of the urban food question in the Global North », *Urban Studies*, Vol. 52, n°8, 1379-1394, 2015.

Nestle Marion, *Food Politics : How the food Industry Influences nutrition and Health*, University of California Press, Berkeley, 2002.

New York City Department Of City Planning (NYC DCP), *Bronx Community District 2 Profile*, New York, NYC DCP, 21 p, 2012, <http://www.nyc.gov/html/dcp/pdf/lucds/bx2profile.pdf>.

New York City Department Of Sanitation (NYCDOS), *Notice Of Adoption Of Final Rules Governing The Department Of Sanitation's Siting Requirements Regarding Transfer Stations*, New York, NYCDOS, 19 p., 2004.

- New York City Mayor's Office** (NYC Mayor's Office), *PlaNYC. A Stronger, More Resilient New York*, New York, NYC Mayor's Office (BLOOMBERG Michael), 445 p, 2013.
- Paddeu Flaminia**, « L'agriculture urbaine dans les quartiers défavorisés de la métropole New Yorkaise: la justice alimentaire à l'épreuve de la justice sociale », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Vol. 12, n° 2, 2012.
- Paddeu Flaminia**, *De la crise urbaine à la réappropriation du territoire. Mobilisations civiques pour la justice environnementale et alimentaire dans les quartiers défavorisés de Detroit et du Bronx à New York*, thèse de géographie sous la direction de Cynthia Ghorra-Gobin, Université Paris IV, 484 p., 2015.
- Páez Antonio, Mercado Ruben Gertes et Farber Steven**, « Relative Accessibility Deprivation Indicators for Urban Settings: Definitions and Application to Food Deserts in Montreal », *Urban Studies*, Vol. 47, n° 7, 1415-1438, 2010.
- Parrilla Thalya**, « Sustainability Programs in the South Bronx » 220-230, dans Platt Rutherford H., *The Humane Metropolis: People and Nature in the 21st-Century City*, 2006
- Pollan Michael**, *The Omnivore's Dilemma*, The Penguin Press, 2007.
- Pothukuchi Kameshwari**, « Community Food Assessment A First Step in Planning for Community Food Security. », *Journal of Planning Education and Research*, Vol. 23, 356-377, 2004.
- Pothukuchi Kameshwari**, *The Detroit Food System Report 2009/10*, Detroit, Detroit Food Policy Council, Wayne State University, 77 p., 2011.
- Rawls John**, *Théorie de la Justice*, Paris, Le Seuil, 666 p., [1971] 1987.
- Reynolds Kristin**, « Disparity Despite Diversity: Social Injustice in New York City's Urban Agriculture System », *Antipode*, Vol. 47, n° 1, 40-259, 2015.
- Schlosser Eric**, *Fast Food Nation*, Penguin, New York, 2001.
- Soja Edward**, « La ville et la justice spatiale », *Justice Spatiale/Spatial Justice*, 1, 2009, <http://www.jssj.org/article/la-ville-et-la-justice-spatiale/>.
- Sugrue Thomas**, *The Origins of the Urban Crisis: Race and Inequality in Postwar Detroit*, Princeton University Press, 1996, (3rd ed. in 2013).
- Sze Julie**, *Noxious New York. The racial politics of urban health and environmental justice*, The MIT Press, 2007.
- Taylor Dorceta**, « The Rise of Environmental Justice Paradigm », *American Behavioral Scientist*, vol. 43, n°4, 508-580, 2000.
- Tornaghi Chiara**, « Critical Geography of Urban Agriculture », *Progress in Human Geography*, Vol. 38, n° 4, 551-567, 2014.
- US Census Bureau**, 2015, <http://www.census.gov/>.
- White Monica**, « Sisters of the Soil: Urban Gardening as Resistance in Detroit », *Race/Ethnicity: Multidisciplinary Global Contexts*, Vol. 5, n°1, 13-28, 2011.
- Young Iris Marion**, 1990, *Justice and the Politics of Difference*, Princeton: Princeton University Press.

Young Iris Marion, 2000, *Inclusion and Democracy*. Oxford: Oxford University Press.